

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERS

Séance du 29 juillet 2011

2011/017

Date de convocation : 25.07.2011
Nombre de membres en exercice : 08
Nombre de membres présents : 07
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 07
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : indemnité de Monsieur Roger ROSICH

L'an deux mille onze le vingt neuf juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – LUGA B – FAURE R – LOUVET M – CHIVA N – PIQUEMAL S – RICHOUD –

Absents : SANDRES M -

Madame CHIVA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Chalabrais.

Madame la Trésorière de Chalabre nous a présenté un tableau de modalité de calculs pour les communes redevables des indemnités de Monsieur Roger ROSICH qui assurait les fonctions de secrétaire du syndicat.

La commune de Tréziers doit à Monsieur ROSICH la somme de 54.34 €, avec retenues CSG ainsi que le 1% de solidarité. Les crédits sont inscrits sur le budget 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise et vote le paiement de cette indemnité à Monsieur Roger ROSICH.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

RECU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE
04 AOUT 2011

Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le 04-08-11
Et notification du 05-08-11

MODALITE DE CALCUL INDEMNITE M.ROGER ROSICH

tableau de calcul		nom de la commune	pourcentage répartition	montant indemnité à mandater	CSG à mandater	1% solidarité à mandater	total commune à mandater
indemnité nette	total						
947,98		chalabre	25,32	240,03	20,42	2,63	263,07
80,63		Montjardin	4,88	46,26	3,93	0,51	50,70
10,39		Puivert	13,26	125,70	10,69	1,38	137,77
0		Rivel	6,16	58,40	4,97	0,64	64,00
1039		Saint-benoit	9,42	89,30	7,60	0,98	97,87
		Sainte Colombe sur l'ihers	10,57	100,20	8,52	1,10	109,82
		Sonnac sur l'ihers	10,95	103,80	8,83	1,14	113,77
		Trézières	5,23	49,58	4,22	0,54	54,34
		Villefort	9,42	89,30	7,60	0,98	97,87
		Saint-Jean de Paracol	4,79	45,41	3,86	0,50	49,77
		total	100	947,98	80,63	10,39	1039,00
		mode reglement		virement	virement	divers ou avis de reglement	
		compte		6225	6225	6225	